



Terrasse construite il y a 30 ans sans demande de travzux

Par **Raoult**, le **25/12/2016** à **20:36**

Bonjour

Ma terrasse construite il y a 30 ans sans demande de travaux

Puis je être soumis à des sanctions ?

D'avance merci

Jacky

Par **alberte armand**, le **12/01/2017** à **14:39**

nous sommes en indivision sur un bâtiment qui est construit entre 1965 et 1970 sans permis de construire qui n'a jamais été fini, seul murs et toit excitent que faire aujourd'hui pour pouvoir le vendre dans les règles pour en tirer profit conclusion finir de l'aménager pour en faire des locations.